

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19-06-2025 - Convocation du 12-06-2025
Liste des délibérations publiée le : 24-06-2025

Président de séance : Monsieur Nicolas VARIGNY

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc ROUVIERE

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	25
Votants	25

Présents : Grégory ALCOLEA, Nathalie BARBA, Thierry BARDE, Laurent BICARD, Aline COHEN, Pascal CREPIEUX, Christophe DECLEZ, Carole DREVON, Jacqueline ERGON, Matthieu GAYRAL, Alexis HINGREZ, Philippe HUGUENIN VIRCHAUX, Laurédana JACQUET, Christine KHAIR, Muriel LAURIER, Sandra MARRADI, Maryse MERARD, Marc NUGUES, Camille PAUL, Laurent PETIT, Alain RANNOU, Didier RIOT, Loïc ROUVIERE, Cécile SUBRA et Nicolas VARIGNY

Absents : Fabienne MARGUILLER, Valérie NARDONE-ALLAGNAT

OBJET : DECISIONS DU MAIRE
(Rapporteur : Monsieur Le Maire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

2025-008D : Mission de rédaction d'une note d'intention de rénovation école élémentaire Les Clémentières
Cabinet NOVIA INGENIERIE (69006 LYON), pour un montant de 8 200 € HT, soit 9 840 € TTC, dans le cadre d'une mission de rédaction d'une note d'intention pour la rénovation de l'Ecole Elémentaire les Clémentières.

2025-009D : Mission de rédaction d'une note d'intention réaménagement du complexe Gil Laforêt
Cabinet NOVIA INGENIERIE (69006 LYON), pour un montant de 5 000 € HT, soit 6 000 € TTC, dans le cadre d'une mission de rédaction d'une note d'intention pour le réaménagement du complexe Gil Laforêt.

2025-010D : Avenants – Aménagement d'une maison de santé à Chaponnay – Lots 2,3,4,5 et 6

- Avenant n° 1 : - Lot n° 2 (Isolation Plâtrerie Peinture) d'un montant de -5 151,50 € HT, soit -8,45 % du montant initial du marché
- Avenant n°1 : - Lot n°3 (Menuiseries intérieures bois) d'un montant de 3 300 € HT, soit + 6,83 % du montant initial du marché
- Avenant n°1 : - Lot n° 4 (faux-plafonds) d'un montant de 3000 € HT, soit +11,56 % du montant initial du marché
- Avenant n°1 : - Lot n°5 (Carrelages faïences) d'un montant de -4 046 € HT, soit -7 ,595 % du montant initial du marché
- Avenant n°1 : - lot n°6 (Courants forts et faibles) d'un montant de 2 755,77 € HT, soit + 2,78 % du montant initial du marché
- Avenant n°2 : - Lot n°6 (Courants forts et faibles) d'un montant de 675,09 € HT, soit +0,68% du montant initial du marché.

2025-011D : Avenants – Réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en Médiathèque et locaux associatifs à Chaponnay – Lot 1, Lot 3, Lot 4, Lot 10, Lot 14

- Avenant n° 3 : Lot n°1 (DESAMIANPAGE -DEMOLITION - GROS ŒUVRE – VRD) d'un montant de + 21 600 € HT, soit +3,43 % du montant initial du marché
- Avenant n°4 : Lot n° 1 (DESAMIANPAGE -DEMOLITION - GROS ŒUVRE – VRD) d'un montant de + 8 453,74 € HT, soit +1,34% du montant initial du marché
- Avenant n°1 : Lot n° 3 (Structure Bois – Charpente Bois – Couverture – Zinguerie – Etanchéité) d'un montant de – 14 837,46 € HT, soit – 4,279 % du montant initial du marché
- Avenant n°2 : Lot n°4 (FACADES) d'un montant de + 3 460 € HT soit + 2,53 % du montant initial du marché
- Avenant n°3 : Lot n°4(FACADES) d'un montant de + 2 000 € HT soit +1,46 % du montant initial du marché
- Avenant n°2 : Lot n°10 (Chappe Carrelage Faïence) d'un montant de +742,92 € HT soit +0,84 % du montant initial du marché
- Avenant n°1 : Lot n°14 (Cuisine) d'un montant de +3 910,87 € HT.

2025-012D : Avenants – Rénovation de l'ancien Château Bouthier Cornaz en centre culturel – Lot2, Lot3, Lot4, Lot 7, Lot 11 et Lot 12

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Rhône ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- Avenant n°1 : - Lot n° 2 (VRD) d'un montant de + 16 387,50 € HT, soit + 0,761 % du montant initial du marché
- Avenant n°4 : - Lot n° 3 d'un montant de – 13 340,80 € HT soit – 1,277 % du montant initial du marché
- Avenant n°5 : - Lot n° 3 (Gros Œuvre - Ravalement – Carrelage) d'un montant de +3 462,40 € HT soit + 0,34 % du montant initial du marché
- Avenant n°6 : - Lot n° 3 (Gros Œuvre - Ravalement – Carrelage) d'un montant de +2 380 € HT soit + 0,335 % du montant initial du marché
- Avenant n°7 : - Lot n° 3 (Gros Œuvre - Ravalement – Carrelage) d'un montant de +13 217,20 € HT soit + 1,862 % du montant initial du marché
- Avenant n°3 : - Lot n°4 (Charpente – Couverture) d'un montant de + 11 038.13 € HT soit + 9,35 % du montant initial du marché
- Avenant n°1 : Lot n°7 (Menuiseries intérieures) d'un montant de +1 064,28 € HT soit + 1,914% du montant initial du marché
- Avenant n°2 : - Lot n° 11 (Electricité) d'un montant de + 4 709 € HT soit + 3,45 % du montant initial du marché
- Avenant n° 3 : - Lot n° 11 (Electricité) d'un montant de + 8 183 € HT soit + 6,31% du montant initial du marché
- Avenant n°1 : Lot n°12 (Ascenseurs) d'un montant de + 4 375 € HT soit + 15,265% du montant initial du marché.

2025-013D : Signature d'un contrat de partenariat avec la société PROSOL SAS

Approbation du projet de contrat de partenariat entre la commune (le Donataire) et la société PROSOL SAS (le Donateur). Lors de l'évènement associatif organisé par la commune le 6 avril 2025, PROSOL SAS a cédé à titre gratuit des denrées alimentaires, mis à disposition des bâches à l'effigie de son enseigne, fait valoir son soutien au Donataire dans l'ensemble de ses outils et actions de communication, dans le cadre de son partenariat.

2025-014D : Demande de subvention au département – création et remplacement d'aires de jeux

L'entreprise SYNCHRONICITY (56520 Guidel), pour un montant total de 74 687,52 € HT. Une subvention est sollicitée à hauteur de 37 343 € HT, soit 50% du montant total.

2025-015D : Demande de subvention au département – fourniture de matériels de signalisation lumineuse – carrefour Rue des Fontaines / Rue de Allobroges

L'entreprise SEA SIGNALISATION (69120 Vaulx-en-Velin) pour un montant total de 9 733 € HT. Une subvention est sollicitée à hauteur de 7 786 € HT, soit 80% du montant total.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité des membres présents et représentés (27 voix pour) :

- **PREND ACTE** de la communication des décisions prises par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

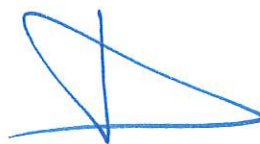
Pour extrait conforme
Chaponnay, le 19-06-2025

Le Secrétaire,



Loïc ROUVIERE

Le Maire,



Nicolas VARIGNY



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Rhône ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.